

## URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES HAUTS-DE-FRANCE

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 2018 – 15H00

Qui s'est déroulée à l'URPS ML – Valée des Vignes, 27 Avenue d'Italie – 80000 AMIENS

Membres élus présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAELEDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr LEVEL Philippe,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SZPAK Peggy.

Membres élus absents :

- Dr BARDE Hervé,
- Dr CORDET DRON Marianne,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr MERAC Annie,
- Dr SILBERBERG Maud.

Le président ouvre la séance. Dix membres sont présents.

Le Dr Hervé BARDE absent, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI.

Le Dr Marianne CORDET DRON absente, a donné pouvoir au Dr Hervé BAELEDE.

Le Dr Jacques DRANCOURT absent, a donné pouvoir au Dr Peggy SZPAK.

Le Dr Annie MERAC absente, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI.

Le Dr Maud SILBERBERG absente, a donné pouvoir au Dr Sylvain CHARBIT.

Madame Charlotte MOREELS est invitée aux débats.

Madame Agathe BROSZKO est invitée aux débats.

Monsieur Philippe BONDU, expert-comptable, est invité pour présenter le bilan des comptes et le budget prévisionnel.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

## 1. Approbation du PV de l'AG du 27 juin 2018

### Une remarque émanant du Dr LEMAN

- a. Le Dr LEMAN ne trouve pas nécessaire de prendre les détails du verbatim concernant les horaires de la précédente Assemblée Générale. Il souhaite que ses paroles ne soient pas retranscrites.

Vote pour supprimer ce verbatim du PV :

Pour : 5

Abstention : 1

Contre : les 9 autres membres

### Trois remarques émanant du Dr HERLEM

- a. Le Dr HERLEM souhaite rajouter dans la 3<sup>e</sup> ligne de la page 2 « situation contestée en justice, procédure en cours » afin que cela « soit bien clair pour le directeur de l'ARS ».

Le Dr BALBI rappelle une fois de plus que chaque membre à la possibilité de transmettre ses remarques par mail avant l'Assemblée Générale.

Vote pour ajouter ces mots au PV :

Pour : 5

Contre : les 10 autres membres

- b. Le Dr HERLEM souhaite remplacer la phrase « le Dr HERLEM **prétend** nous l'avoir déjà adressé [...] » par « le Dr HERLEM **affirme** nous l'avoir déjà adressé [...] » page 2 paragraphe 1. b.

Vote pour inclure cette modification au PV :

Pour : 2

Abstention : 3

Contre : les 10 autres membres

- c. A la page 6 paragraphe 10. Point g. : Le Dr HERLEM fait remarquer qu'il n'a pas démissionné. Le Dr CHARBIT précise que le Dr HERLEM n'a pas démissionné mais qu'il a été démissionné.

Vote pour supprimer le terme « démissionné » du PV :

Pour : 2

Abstention : 3

Contre : les 10 autres membres

- d. Le Dr HERLEM conteste la phrase « Que le Dr HERLEM avait perdu ces documents » page 2 paragraphe 1 b. Le Dr BALBI affirme que cette remarque ne constitue pas un changement d'idée par rapport à ce qui a été dit en AG.

**Vote pour adoption du PV de l'AG du 12 décembre 2018 :**

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 1

**Le PV est adopté sans modification**

## 2. Rapport d'étape 2018 et budget prévisionnel 2019

Monsieur BONDU présente le bilan provisoire pour l'année 2018. Sur la base des informations dont dispose M. BONDU par rapport à la tenue de la comptabilité, le budget présentera un excédent car certaines formations prévues n'ont pas eu le lieu et les frais de personnel ont été moindres car Mme BROSZKO a été embauchée au mois d'avril et non en janvier 2018.

Vote pour l'adoption du bilan provisoire 2018 :

Pour : 14

Abstention : 1

**Le bilan provisoire 2018 est adopté**

Monsieur BONDU présente le budget prévisionnel 2019.

Le Dr COPPI précise que la fraction du budget dédié à la mise en œuvre du programme de travail annuel est de 79%, conformément à l'article 11 du Décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux unions régionales des professionnels de santé, qui précise que cette quote-part ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80 % du budget annuel de l'union.

Vote pour l'adoption du budget prévisionnel 2019 et la quote-part des dépenses relatives au programme d'activité selon l'article 11 du Décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 :

Pour : 15

**Le budget prévisionnel 2019 et le ratio sont adoptés à l'unanimité**

## 3. Rapport moral et d'activités

Le Dr BALBI fait une lecture du rapport moral et d'activité de l'URPS (Annexe I).

- Préparation et mise en œuvre du PRS, qui a été publié le 5 juillet 2018 ;
- Participation aux différentes commissions de l'ARS ;
- Le Dr BALBI porte une attention particulière au PRÉTDIIS (Programme Régional de Transformation Digital du Système de Santé) : un projet de création de plateforme numérique régionale. Le Dr BALBI explique que l'objectif est d'aller vers une homogénéisation de l'accès aux données de santé. Une société privée, Maincare, a été retenue pour mettre en place cette plateforme numérique. Les professionnels pourraient s'y connecter pour accéder à l'ensemble des données des patients qu'ils suivent. Le Dr BALBI explique qu'alors que le DMP est un accès sur l'historique des cotations qui ont été faites, la plateforme permettra d'avoir accès aux documents de santé, plutôt qu'à la nature des actes réalisés. Se pose la question des niveaux d'accès selon les praticiens. Le Dr BALBI met l'accent sur le fait qu'il ne faut pas que les praticiens doivent utiliser deux logiciels, il faut veiller à la compatibilité des logiciels existants avec la plateforme. Le Dr BALBI a fait remonter cette problématique. Il exprime les doutes des URPS sur la faisabilité et le côté pratique (niveau d'accès et interopérabilité). L'autre problème qui a été soulevé, est le fait que cette plateforme reste une plateforme régionale, et que le système ne sera pas homogénéisé au niveau national.
- L'association Handident ;
- Les formations proposées par l'URPS : AFGSU formations initiales et remises à niveau ;
- La communication :

- Bulletin d'information octobre 2018
- Refonte du site internet (Actus, espace personnel, inscription aux formations, dépôt d'annonce) ;
- Le partenariat avec Hauts-de-France Addictions ;
- L'étude sur le non recours aux soins bucco-dentaires ;
- Les CESP : poursuite de la participation aux commissions CESP, cette année 12 étudiants retenus. Le Dr HERLEM fait remarquer que l'URPS n'était pas représentée par un membre élu, mais par un chargé de mission. Il dit que cela lui semble bizarre, et que cela a été acté par le Dr STAUMONT, qui selon ses dires, aurait été choqué ; Le Dr BISERTE rétorque que les retours qu'elle a pu avoir du doyen de la faculté de chirurgie-dentaire sont bons. Le Dr Thomas BALBI précise également que s'agissant de critères purement administratifs, la chargée de mission de l'URPS est apte à y répondre.
- Les projets Inter URPS (partenariats ou participations actives) :
  - Vaccination des professionnels de santé
  - Parcours de l'adulte en situation d'obésité
  - Exposition des enfants aux rayonnements ionisants
  - Exercice coordonné : suivi et accompagnement des projets de PTA et de CPTS
  - Antibiogramme ciblé (URPS Biologistes et ARS)
  - Obésité infantile
  - Cosmétiques et périnatalité (URPS Pharmaciens) ;
- Les perspectives 2019 :
  - Formations (violences faites aux femmes / AFGSU)
  - Projet avec l'URPS Orthophonistes et projets avec l'URPS Biologistes et Pharmaciens ;

Le Dr MERESSE revient sur le point formation AFGSU. Selon ses dires, les Drs MEMBRE et BOUCHERY, chirurgiens-dentistes et formateurs du CHSBD, sont déçus que les praticiens qui participent à leurs formations AFGSU ne puissent pas bénéficier de la prime allouée par l'URPS pour ces formations. Le Dr BALBI répond que les missions de l'URPS sont définies à l'échelle des Hauts-de-France et non à des échelles locales. Cela deviendrait ingérable de financer l'ensemble des associations formatrices qui n'ont pas une force de frappe régionale.

Vote pour la validation du rapport moral et d'activités :

Pour : 14

Abstention : 1

**Le rapport moral et d'activité est adopté**

#### **4. Bilan sur les nouveaux locaux**

Un Powerpoint reprenant toutes les informations concernant le projet des nouveaux locaux de la Maison des URPS est présenté à l'ensemble des membres présents.

Le Dr COPPI indique qu'il n'est pas encore défini quelle sera la structure juridique qui gèrera les nouveaux locaux. La création d'une nouvelle SCI nécessitera un nouveau capital, la conservation de la SCI actuelle entraînera une augmentation de capital et de moyens.

Le Dr BALBI informe les membres de l'AG que le capital de l'URPS Chirurgiens-dentistes au sein de la SCI passera de 7 % à 8% avec l'acquisition des nouveaux locaux.

Vote pour la réalisation du projet immobilier situé 11, square du tilleul à Lille pour un budget global d'acquisition de 3 050 000€ HT, sachant que l'URPS sera engagée à hauteur de 8% :

Pour : 12

Contre : 3

**L'acquisition du bâtiment à 3 050 000€ HT avec un engagement de l'URPS Chirurgiens-dentistes à hauteur de 8% est adoptée.**

Vote pour l'autofinancement de ce projet :

Pour : 13

Abstention : 2

**L'autofinancement du projet est adopté.**

Vote pour l'autorisation de souscrire au capital à hauteur de 8% la création d'une nouvelle SCI qui serait constituée pour la réalisation de cet investissement :

Pour : 13

Abstention : 2

**Pour la réalisation de cet investissement, la souscription au capital à hauteur de 8% pour la création d'une nouvelle SCI est autorisée.**

Vote pour l'autorisation de souscrire à l'augmentation de capital de la SCI existante pour porter la participation à 8% pour la réalisation de cet investissement :

Pour : 13

Abstention : 2

**La souscription à l'augmentation de capital de la SCI existante pour porter la participation à 8% pour la réalisation de cet investissement est autorisée.**

Vote pour donner mandat au président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France pour prendre la décision au sein de ce projet :

Pour : 13

Abstention : 2

**Le président de l'URPS Chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France a mandat pour prendre la décision concernant la création d'une nouvelle SCI ou non.**

## 5. Projet non recours aux soins

Le Dr BISERTE explique la situation de ce projet. Du fait de la longueur du questionnaire, l'échantillon a dû être diminué pour ainsi rester dans notre budget. L'enquête quantitative a été lancée, l'enquête qualitative

débutera en mars 2019.

La MSA a été contactée pour conclure un éventuel partenariat financier. Le Dr BALBI rencontrera la directrice en début d'année 2019. Le but est de réduire les budgets en trouvant des partenariats financiers. Le Conseil Régional et l'ARS ont également été contactés, en attente d'une réponse.

La CPAM serait intéressée pour un partenariat plutôt logistique. Il serait possible de croiser leur base de données avec les résultats de l'enquête afin de déclencher des actions dans les zones mises en évidence par l'étude. Il serait également intéressant de comparer les résultats PFIDASS (Plate-forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé) avec les nôtres.

Le Dr BISERTE précise aussi que cela peut être croisé avec les études de l'IIRSO (Institut Inter-Régions de la Santé Orale) et avec les données SNIIRAM (Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie).

## 6. Communication

Le Dr BALBI annonce la mise en ligne du nouveau site internet de l'URPS dans les jours qui suivent. Il comprendra notamment :

- Un accès pour les praticiens, les étudiant(e)s, les assistant(e)s dentaires ;
- Dépôt d'annonces professionnelles, vérifiées avant d'être mise en ligne ;
- La possibilité de s'inscrire aux formations proposées par l'URPS

Une page Facebook a également été mise en place. Mme MOREELS et Mme BROSZKO publient régulièrement sur cette page. L'ensemble des membres de l'AG est invité à partager cette page.

## 7. Prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le Jeudi 6 juin 2019 à 15 heures dans les locaux de la Maison des URPS, 118 bis rue Royale, 59000 Lille.

## 8. Questions diverses

- a. Vendredi 19 octobre, le Dr HERLEM a représenté le Conseil départemental de l'Ordre du Nord à la cérémonie de remise des diplômes des étudiants de 6<sup>ème</sup> année. Il y a rencontré le Dr DEVAUX, qui selon lui, « *a déploré qu'aucun membre du bureau de l'URPS ne soit présent à cette cérémonie* ».
- b. Le Dr HERLEM a remis en début de séance au Dr BALBI un document relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2015 ainsi que « le relevé de décisions valant Procès Verbal de Clôture du 22 décembre 2016 » accompagnée d'une feuille d'émaragement. Ce document est signé par 5 personnes et émargé par 7 personnes.  
Le Dr CHARBIT demande si le Dr BALBI a été convoqué dans les règles à cette Assemblée Générale. Le Dr BALBI répond qu'il lui semble avoir été convoqué à cette Assemblée la veille ou l'avant-veille de celle-ci.  
Le Dr CHARBIT précise que dans le document reçu il est mentionné des annexes jointes, « annexes que nous n'avons pas avec le document ».
- c. Le Dr COPPI demande à ce que les bordereaux d'indemnisation soient envoyés au trésorier

avant la fin de l'année afin de clôturer la comptabilité de l'URPS. Mme BROSZKO se charge de retransmettre aux membres élus le modèle du bordereau.

- d. Le Dr LEMAN évoque le courrier UFSBD que l'URPS a reçu concernant une demande de diffusion auprès de notre base de données. Le secrétariat de l'URPS précise qu'un courrier daté du 23 novembre 2018 a été adressé au Dr Sébastien ARNOULD, Président de l'UFSBD AISNE en réponse à sa demande. Le Dr BALBI précise que l'URPS peut relayer des informations sur l'action menée par l'UFSBD, en revanche, une diffusion d'un appel à cotisations à l'ensemble des praticiens libéraux de la région ne peut se faire.  
L'information sur l'action de l'UFSBD peut éventuellement être publiée sur notre page Facebook et sur notre site internet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire  
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président  
Dr Thomas BALBI

